



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 125123

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les réactions suscitées par le contenu de la lettre que le Président de la République a adressé aux responsables des associations du mouvement combattant, accompagnée du texte de son discours du 11 novembre 2011. Affirmant vouloir donner aux commémorations du 11 Novembre un visage nouveau, tout en se déclarant attaché au souvenir des soldats de la grande guerre, le Président de la République entend rendre hommage par la même occasion à « tous les morts pour la France » depuis 1914. L'ARAC affirme qu'il est indispensable de rendre hommage à tous les combattants de la guerre de 1914-1918, le 11 novembre de chaque année. Elle affirme également qu'hommage doit être rendu aux anciens combattants de chaque guerre à la date historique de la fin de ces conflits afin de permettre d'en exposer aux populations les causes, les effets et les conséquences dans le but de leur permettre d'agir pour empêcher les drames, les injustices, les massacres, les exactions, les crimes de guerre et toutes les atteintes à la dignité humaine. La décision contraire du Président de la République porte un coup à la démocratie tant au plan de la méthode que de l'esprit puisqu'elle vise à réduire jusqu'à la supprimer l'information de la population sur la mémoire historique. C'est encourager l'oubli, privant la population de connaissances sur son passé qui fonde son existence nationale et dont elle a un besoin permanent pour faire face aux questions vitales auxquelles elle se trouve confrontée. L'ARAC exige le maintien et la célébration de toutes les dates commémoratives historiques. Elle demande qu'une journée nationale de mémoire soit consacrée le 27 mai de chaque année au souvenir de la résistance antinazie à travers les actions du Conseil national de la résistance et de son programme. Enfin, le 19 mars de chaque année doit demeurer la date de célébration officielle du cessez-le-feu en Algérie qui permet de mettre fin à la guerre et de rendre hommage à toutes ses victimes. Il lui demande s'il compte se saisir de ces justes revendications.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125123

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13456

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)